



## POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DU TERRITOIRE DE LA MRC DE MASKINONGÉ

### Préambule

La MRC de Maskinongé a parmi ses objectifs, d'offrir aux entrepreneurs des outils essentiels à la réalisation de leur projet d'affaires. À cette fin, voici la Politique de développement économique et du territoire telle que demandée dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires entre la MRC de Maskinongé et le Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire.

### Le Développement économique dans la MRC de Maskinongé en 5 missions :

1. Accompagnement et développement des entreprises
2. Promotion du territoire, accueil des investissements et animation économique du milieu
3. Faire la gestion administrative des infrastructures de développement de la MRC de Maskinongé
4. Accompagnement au développement des communautés
5. Développer l'offre touristique et culturelle de la région

### Plus concrètement, voici les objectifs poursuivis par les ressources humaines qui répondront aux missions du Service de développement économique et du territoire :

- Développer des outils de promotion ;
- Faire des présentations personnalisées aux investisseurs potentiels ;
- Déterminer des créneaux à développer et favoriser l'implantation des entreprises ;
- Faire une veille entrepreneuriale sur le territoire ;
- Animer le milieu économique par des activités et des formations ;
- Développer une liste des bâtisses disponibles de la MRC de Maskinongé ;
- Faire des offres pour l'implantation d'entreprises dans la MRC de Maskinongé ;
- Gérer les demandes au Carrefour industriel ;
- Gérer le Parc industriel régional ;
- Assurer un rôle de leader dans l'accueil et l'information touristique sur le territoire ;
- Participer à l'accroissement du tourisme d'affaires dans la MRC de Maskinongé ;
- Participer au rayonnement de circuits et routes touristiques de la MRC de Maskinongé ;
- Accompagner le promoteur à l'élaboration du plan d'affaires ;
- Faire les prévisions financières ;
- Déterminer des scénarios de financement ;
- Utiliser les différents fonds disponibles pour aider les entrepreneurs à concrétiser leur projet d'affaires ;
- Animer le milieu économique.



## **Liste des fonds disponibles pour les entrepreneurs :**

### **Fonds local d'investissement et Fonds local de solidarité**

Le Fonds local d'investissement (FLI) et le Fonds local de solidarité (FLS) offrent du financement sous forme de prêts qui visent à soutenir financièrement les entreprises en démarrage, en expansion ou en relève sur le territoire de la MRC de Maskinongé.

Le FLI intervient dans deux volets :

- Volet général ;
- Volet relève ;

et le FLS seulement dans le volet général.

### **Futurpreneur**

Futurpreneur offre du financement sans garantie à des jeunes entrepreneurs, pour le démarrage de leur entreprise, de l'accompagnement avec un mentor et des ressources d'affaires afin d'assurer leur prospérité.

### **Mesure de soutien au travail autonome**

#### **Qui est admissible ?**

- Les participants à l'assurance-emploi ;
- Les prestataires d'une aide financière de dernier recours ;
- Les personnes sans soutien public du revenu ;
- Les travailleurs à statut précaire.

#### **Quels sont les types d'aide?**

Aide technique :

- Aide individuelle pour préparer et réaliser le plan d'affaires ;
- Aide-conseil durant le démarrage et pendant la première année qui suit la fin de la participation à la mesure ;
- Formation d'appoint.

Aide financière :

- Allocation salariale hebdomadaire équivalente au salaire minimum, pendant une période maximale de 52 semaines.



### **\*Fonds Jeunes entrepreneurs (sommages provenant du Fonds de développement territorial)**

Le Fonds Jeunes entrepreneurs (JE) est offert sous forme de subvention et vise à aider les jeunes âgés entre 18 et 35 ans à créer leur première ou deuxième entreprise ou à faire l'acquisition d'une entreprise sur le territoire de la MRC de Maskinongé.

#### Qui est admissible?

- Être un citoyen canadien ou immigrant reçu et être résident permanent et ayant sa résidence au Québec ;
- Être âgé entre 18 ans et 35 ans au moment où il dépose le formulaire d'inscription ;
- Posséder une expérience et/ou une formation pertinente au projet ;
- S'engager à travailler à temps plein dans l'entreprise ;
- Concrétiser son projet d'entreprise sur le territoire de la MRC Maskinongé.

#### Quels sont les types d'aide?

- Une subvention d'un maximum de 6 000 \$ pour la concrétisation d'une première ou d'une deuxième entreprise ou pour l'acquisition, totale ou partielle, d'une entreprise existante dans le cadre d'un processus de relève, dans le secteur des services aux entreprises ou touristique ;
- Une subvention d'un maximum de 14 000 \$ pour la concrétisation d'une première ou d'une deuxième entreprise ou pour l'acquisition, totale ou partielle, d'une entreprise existante dans le cadre d'un processus de relève dans le secteur manufacturier ou agroalimentaire.

### **\*Fonds Économie sociale (sommages provenant du Fonds de développement territorial)**

Le Fonds Économie sociale (ÉS) est offert sous forme de subvention afin de venir en aide aux entreprises d'économie sociale en démarrage, en expansion ou en consolidation sur le territoire de la MRC de Maskinongé.

#### Qui est admissible?

Tout organisme sans but lucratif ou coopérative qui poursuit une finalité sociale qui :

- produit des biens et des services ;
- génère des revenus autonomes ;
- est viable financièrement ;
- concrétise son projet d'affaires sur le territoire de la MRC de Maskinongé ;
- procure des emplois durables.



### Quels sont les types d'aide?

- Aide technique ;
- Assistance technique dans l'élaboration et le suivi de leur projet ;
- Aide financière :  
Volet 1 : Concrétisation d'un projet d'entreprise. Jusqu'à 5 000 \$ ;  
Volet 2 : Création ou consolidation d'une entreprise. Jusqu'à 15 000 \$.

### **\*Fonds d'accompagnement spécialisé (sommes provenant du Fonds de développement territorial)**

Le Fonds d'accompagnement spécialisé est une aide financière non remboursable, pour résoudre une problématique ou améliorer une situation dans une entreprise. Ce fonds est disponible lorsqu'aucun programme ne peut répondre à la demande de l'entreprise.

### Secteurs admissibles

- Bioalimentaire (sauf commerce et restauration)
- Maintien d'un service de proximité
- Manufacturier
- Services aux entreprises
- Touristique

### Projets admissibles

Le Fonds d'accompagnement spécialisé intervient dans le cadre de projets :

- Expansion
- Acquisition
- Consolidation

### Il est important que l'entreprise en consolidation :

- vit une crise ponctuelle et non cruciale;
- s'appuie sur un management fort;
- a mobilisé un maximum de partenaires autour de son redressement;
- est supportée par la majorité de ses créanciers.

### Modalités

La subvention est remise directement à l'entreprise sur présentation de preuves (factures payées). La subvention pourra aller jusqu'à 75 %, pour un montant maximal de 2 000 \$ et selon la grille de pointage dûment complétée et présentée au Comité d'investissement commun. Il est possible d'accorder d'autres montants en cas de projets spéciaux, suite à l'approbation du Comité de développement économique et du territoire (CDÉT) et du Conseil des maires de la MRC de Maskinongé.



### Nos secteurs et nos clientèles priorités

1. Touristique ;
2. Agricole/agroalimentaire/agroforestier ;
3. Manufacturier ;
4. Les jeunes entrepreneurs (via le Fonds JE) ;
5. La relève entrepreneuriale (via le Fonds JE, FLI, FLS) ;
6. Le démarrage d'entreprise (via la mesure STA) ;
7. Les entreprises d'économie sociale (via le Fonds ÉS) ;
8. Les entreprises en expansion.

### Le Comité de développement économique et du territoire de la MRC de Maskinongé

Le Comité de développement économique et du territoire de la MRC de Maskinongé est un comité décisionnel autonome qui recommande au Conseil des maires de la MRC de Maskinongé, des investissements via les différents fonds disponibles. Ce comité entérine les recommandations du Comité d'investissement commun.

Les membres du Comité de développement économique et du territoire sont :

- Robert Lalonde, préfet de la MRC de Maskinongé et maire de Saint-Léon-le-Grand ;
- Michel Isabelle, préfet suppléant et maire d'Yamachiche ;
- Jean-Claude Gauthier maire de Saint-Justin ;
- Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts ;
- Yvon Deshaies, maire de Louiseville ;
- Élane Giguère, représentante du secteur Affaires, commerce, industrie, coopératif ;
- Martin Marcouiller, représentant du secteur Agriculture, agroalimentaire et foresterie ;
- Nadia Cardin, représentante du secteur Économie sociale ;
- Patricia Brouard, représentante du secteur Tourisme, loisirs et culture ;
- Luc Galvani, représentant du secteur Éducation et main-d'œuvre (non votant) ;
- Éric Caya, représentant du MEIE (non votant) ;
- Manon Filion, représentant du MAMOT (non votant).



### Le Comité d'investissement commun

Le Comité d'investissement commun (CIC) analyse les demandes de financement du Service de développement économique et du territoire. Ce comité recommande au Comité de développement économique et du territoire de la MRC de Maskinongé, l'acceptation des dossiers avec les modalités.

Les membres du Comité d'investissement commun sont :

- |                                  |  |
|----------------------------------|--|
| - MRC de Maskinongé              | Robert Lalonde, préfet ;   |
| - Fonds locaux solidarité F.T.Q. | Guy Trépanier, représentant ;  |
| - Investisseurs                  | Sofia Boufaied, représentante<br>Desjardins Entreprises ;                            |
| - Socioéconomique 1              | Rodrigue Roy, optométriste<br>Lunetterie New-Look de Louiseville                     |
| - Socioéconomique 2              | Chantale Gaboury,<br>présidente/pharmacienne<br>Pharmacie Familiprix de Maskinongé ; |
| - Socioéconomique 3              | Sylvain Deschênes, président<br>G. Deschênes & Fils inc. de Louiseville ;            |
| - Socioéconomique 4              | Pierre Lessard, président<br>Pierre Lessard B.A.A. inc. de Louiseville.              |



## Les cibles 2017

Fonds	Nombre de dossiers acceptés	Contribution MRC	Investissement généré	Nombre d'emplois
<b>Fonds local d'investissement</b>	8	300 000 \$	1 200 000 \$	30
<b>Fonds local de solidarité</b>	6	100 000 \$	400 000 \$	25
<b>*Fonds Jeunes entrepreneurs</b>	6	50 000 \$ (FDT)	200 000 \$	10
<b>*Fonds Économie sociale</b>	2	30 000 \$ (FDT)	120 000 \$	10
<b>*Fonds d'accompagnement spécialisé</b>	10	20 000 \$ (FDT)	-----	---
<b>Mesure STA</b>	14	-----	-----	26
<b>Total</b>	<b>46</b>	<b>500 000 \$</b>	<b>1 920 000 \$</b>	<b>101</b>

Autres aides	Nombre de dossiers
Aide technique (une action)	120
Démarrage (deux actions et plus)	50
Expansion (deux actions et plus)	30
Consolidation (deux actions et plus)	12
Relève (deux actions et plus)	5
<b>Total (deux actions et plus)</b>	<b>97</b>
* Suivi	40
Autres programmes	11